Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 mai de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Jocelyne POITEVIN, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Christelle DRÉANO, Jean-Loup THIVET, Marie-Pierre GUILCHER, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER, Catherine LAMOUR – GENTRIC, Philippe CORNEC.
Pouvoirs : André GUILLEMOT, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
Philippe LE MOIGNE, pouvoirs à Christelle DRÉANO
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Jean-Loup THIVET
Béatrice QUEFFELEC, pouvoirs à Ludovic QUELENNEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DÉLIBÉRATION N° DF-26-05-01

OBJET : Versement d'une participation d'équilibre du budget principal au budget annexe « Développement économique » – Exercice 2025

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu les instructions budgétaires et comptable relatives à la nomenclature M57 ;

Vu la délibération n° DF-25-04-05 en date du 2 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 du budget principal et des budgets annexes ;

Pour rappel, le budget annexe « Développement économique » supporte des charges d'amortissement importantes, qui pèsent lourdement sur son résultat de fonctionnement et ne permettent pas d'assurer son équilibre budgétaire sans le versement d'une participation du budget principal.

Comme le précise l'instruction budgétaire et comptable M57, le reversement de l'excédent de fonctionnement d'un budget annexe à caractère administratif au budget principal est possible sans aucune condition restrictive. Rien ne s'oppose non plus, à la prise en charge du déficit d'un budget annexe à caractère administratif par le budget principal.

Dans ce contexte et **afin d'assurer l'équilibre financier** du budget annexe « Développement économique », il est proposé de prévoir, au titre de l'exercice 2025, une participation du budget principal pour un montant de **121 635,91 €.**

Cette participation fait l'objet d'un rattachement comptable à l'exercice 2025 et est inscrite sur les crédits suivants :

- Au budget principal, au compte 65821 *« Déficit des budgets annexes à caractère administratif »* ;
- Au budget annexe « Développement économique », au compte 75822 *« Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif »*.

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique, mutualisation et finances et du Bureau communautaire du 18 mai 2026,

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260527-DF_26_05_01-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **PROCÉDER** au versement d'une participation d'équilibre du budget principal au budget annexe « Développement économique » d'un montant de 121 635,91 €, au titre de l'exercice 2025,
- **PRÉCISER** que cette participation fait l'objet d'un rattachement comptable à l'exercice 2025 sur les deux budgets, du même montant et aux comptes précisés ci-avant.

Fait et délibéré le 27 mai 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Françoise LAOUENAN – LE LEC





